



Menace bancaire sur un pret immobilier

Par **nicofnea**, le **03/06/2008** à **10:14**

J'ai un credit immobilier en nouvelle caledonie a la BCI et je n'ai pas d'autorisation de decouvert et comme je suis artisan dans le batiment je n'ai pas de rentre reguliare alors ma banque me menace toujours si je n'ai pas l'argent sur le compte au moment du prelevement et me dit qu'ils peuvent saisir la maison pour un mois d'impayer, par exemple au mois de janvier la banque a rejete le prelevement le 15 et quand j'ai mis de l'argent sur le compte deux jours plus tard ils n'ont quand meme pas fait le prelevement et m'ont menace de saisir la maison je suis donc aller voir la banque et ils m'ont dit qu'ils preleveront les deux mois en fevrier, a mon avis ils aurait pu prelever quand meme et prendre des frais pour decouvert, mais ils ont prefere prendre des frais et interets pour rejet, quel sont mes droits ou mes recours face a la banque

j'ai fait un pret de 21 000 000 de CFP environ 180 000 EURO et aujourd'hui la maison vaut pres de 300 000 euro la banque pourrait etre plus souple avec moi

aujourd'hui j'en suis a vouloir vendre la maison pour rembourser la banque et me liberer l'esprit

d'avance merci

salutations

nicofnea